6me feuillet

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Dix sept avril an mil huit cent quarante-neuf, à neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean baptiste Joseph Arvieu

âgé de Vingt huit ans, né à Hyères département du Var le vingt huit le mois de juin mil huit cent vingt profession de cultivateur domicilié à Hyères département du Var fils majeur de feu Joseph Arvieu en son vivant profession de cultivateur domicilié à Hyères département du Var et de Jeanne Paul veuve de feu Jean Pierre Bourgeat mère et aïeule du fils majeur profession de cultivateur domiciliée à Hyères département du Var

Et de Marie anne Paul (Demoiselle)

âgée de Vingt trois ans, née à Toulon département du Var le huit du mois de Septembre mil huit cent vingt cinq domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Antoine Frédéric Paul profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Marie Madeleine Henri son épouse consentant d'autre part.

N° 5

Arvieu
Demoiselle Joseph
Paul
Marie anne.

Les actes préliminaires sont 1° la publication de mariage faite par Monsieur l'Officier de l'état civil de la Ville de Hyères, et par nous sans opposition les dimanches, vingt deux et huit avril courant midi. Les extraits d'acte de naissance des futurs époux ainsi que celui de décès du père de la future épouse.

La certificat de non opposition délivré par Monsieur l'Officier civil de la Ville d'Hyères en date du dix de mois.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie anne Paul et l'autre Jean baptiste Joseph Arvieu.

En présence de Paul Baude domicilié à Hyères département du Var âgé de quarante ans, profession de serrurier, ami de l'époux.

De Jean Pierre Bourgeat domicilié à Hyères département du Var âgé de quarante trois ans, profession d'agriculteur, oncle de l'épouse.

De Nicolas Gallet domicilié à Toulon département du Var âgé de quarante trois ans, profession de jardinier, oncle de l'épouse.

Et de Charles Arvieu domicilié à Hyères département du Var âgé de trente huit ans, profession de cultivateur, frère de l'époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre hommes et l'époux seulement sur la mère qui déclare ne savoir de signer.

Jan baptiste arvieu — Baude — Bourgeat — Gallet Arvieu — Gaillard

2me feuillet

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Vingt trois avril an mil huit cent quarante-neuf, à Cinq heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean baptiste Rimbaud

âgé de Vingt deux ans, né à Toulon département du Var le vingt huitième le mois de février mil huit cent vingt trois profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var fils majeur de Jean baptiste Antoine Rimbaud profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Bernard Imperiale son épouse consentant d'une part.

N° 6

Rimbaud
Jean baptiste
&

Et de Marie rose Ardouvin (Demoiselle)

âgée de Vingt cinq ans, née à la Garde département du Var le vingt deux du mois de Mai mil huit cent vingt trois domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Jacques martin Ardouvin profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Marie Anne Odiard son épouse consentant d'autre part.

Ardouvin
Marie Rose

Les actes préliminaires sont 1° la publication de mariage faite par nous sans opposition le dimanche huit de quinze avril courant midi.

Extrait d'acte de naissance du futur époux, ainsi que l'acte de naissance de la future épouse ci avant désignés et mentionnés.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie rose Ardouvin et l'autre Jean baptiste Rimbaud.

En présence de Jean auguste Marine Julien Bertle domicilié à Toulon département du Var âgé de trente huit ans, profession d'agent voyer, ami de l'époux.

De Jean Joseph Aldrichème domicilié à la Garde département du Var âgé de trente neuf ans, profession de cultivateur, ami de l'époux.

De Jean Louis Giovou domicilié à la Garde département du Var âgé de trente trois ans, profession d'instituteur public, ami de l'épouse.

Et de Jean auguste Théodore Giovou domicilié à la Garde département du Var âgé de trente huit ans, profession de facteur aux lettres, frère de l'épouse.

Après quoi, moi Pierre Gaillard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil; ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre hommes seulement les époux aussi que leur que la mère qui déclare ne savoir de signer.

Bertle — Aldrichème — Giovou — Giovou — Gaillard